

# Procès-verbal n° 4 de la Commission des Arbitres

Réunion du : 6/11/23

Présidence : MR BOUILLET C

Présents : MME COLLAVOLI – BOUTADE – CABARDOS- NICOLAS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° [affiliation@occitanie.fr](mailto:affiliation@occitanie.fr).)

Seuls les courriels identifiés avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le district. A défaut du respect des prescriptions ci-dessous énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (Cf. ART 17.1 du règlement intérieur du District).

- *Approbation du PV 3 DU 20/1023*

## INDISPONIBILITES ARBITRES

- YAHIAOUI K : le 5/11 et le 15/10
- MARQUIS JS : le 12/11
- ABDERRAHMANE R : du 25/10 au 5/11
- BERTELOOT A : le 5/11

## DEMANDES D'ARBITRES

- RC SAUVETERRE : match du 12/11 – du 19/11- du 26/11
- AS CENDRAS : matches des 12/11 – 26/11
- AS VERSOISE : matches des 12/11 – 26/11
- O. FOURQUESIEN : match du 26/11
- RC ST LAURENT DES ARBRES : matches des 5/11-12/11- 26/11
- AS STE ANASTASIE : match du 12/11
- O.C. BELLEGARDAIS : match du 12/11
- FC RODILHAN : match du 12/11

## COURRIERS RECUS

- MAADOUN D : concernant ses désignations
- CHAOUKI Y : concernant son indispo du 14/10
- JAUMOTTE Y : concernant test du 25/10
- RACHENNE G : lettre de démission de l'arbitrage
- DANIEL R : certificat médical de reprise

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,  
BOUILLET Claude

Le Secrétaire de Séance  
CABARDOS Jean-Louis

